

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  DCM20240611-7	<b>Séance du 11 juin 2024 à 18h30</b>  L'an <b>deux mil vingt-quatre</b> le <b>onze</b> du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024</b> <b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune :</b>	
<b>Étaient présents ( )</b> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<b>Étaient excusés ayant donné procuration ( )</b> a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.	
<b>Nbre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li><li>- <b>Présents :</b></li><li>- <b>Ayant donné procuration :</b></li><li>- <b>Absents :</b></li><li>- <b>Ayant pris part au vote :</b></li></ul>	<b>Résultat du vote :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pour :</b></li><li>- <b>Contre :</b></li><li>- <b>Abstention :</b></li></ul>

**OBJET : TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 juin 2023 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

**Taux horaires des agents communaux pour 2024**

INDEX BT01	
<b>JANVIER 2024</b>	130.8
JANVIER 2023	128.4
Coefficient	1.01869
Coefficient arrondi à	<b>1.02</b>

Désignation	Taux horaires 2023 en €	Taux horaires 2024 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
Agents toutes catégories	<b>30.50</b>	31.11	<b>31.00</b>
Compresseur/cylindre/groupe électrogène	<b>9.00</b>	9.18	<b>9.00</b>
Gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	<b>17.00</b>	17.34	<b>17.50</b>
Véhicules légers	<b>30.50</b>	31.11	<b>31.00</b>
Tracto-pelle/poids lourds	<b>63.00</b>	64.26	<b>64.50</b>

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs proposés ;
- **PRECISE** que les tarifs seront révisés au début de chaque année, en fonction de l'indice BT01 du moment, le prix horaire sera arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche ;
- **FIXE** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la date d'application du barème ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**